

Paris gagne son pari



Page 2

LE JOUR

D'ALGERIE

Votre quotidien national

Dixième année - N° 3741 - Dimanche 13 décembre 2015 - Prix : 10 DA

Ain Témouchent

Saisie de 14 quintaux de kif traité à Ain Tolba

Page 24

Débat demain sur la loi de finances au Conseil de la nation

Grande pression sur les sénateurs

Page 3

Risque de guerre civile en France

Par Mohamed Habili

Manuel Valls, le Premier ministre français, n'a pas craint de parler de risque de guerre civile si l'extrême droite arrivait au pouvoir. Beaucoup, notamment à droite, ont voulu voir dans ce propos un excès de langage calculé, une dramatisation destinée à mobiliser les électeurs à la veille d'un deuxième tour des régionales qui ont mal commencé pour tout le camp de gauche, mais où le Front national a par contre confirmé son statut nouvellement acquis de première force politique en France. En réalité, le Premier ministre français n'a pas les yeux fixés sur le scrutin d'aujourd'hui en tenant ce langage, mais bien sur une échéance qui n'arrive quant à elle que dans 16 mois, la présidentielle de 2017. En atteste le fait que son parti en appelle au front républicain, non pas tant d'ailleurs pour empêcher l'extrême droite de gagner des régions, que pour briser sa dynamique, qui si elle devait se poursuivre l'amènerait fatalement au pouvoir. Manuel Valls, comme beaucoup, ne conçoit pas que l'extrême droite puisse gouverner la France sans danger pour sa stabilité interne, et en même temps sans nuire grandement à sa place dans le monde. Un parti qui donne pour instruction à ses candidats de se retirer là où ils sont arrivés en troisième position, pour permettre à la liste de droite républicaine de gagner grâce à l'apport des voix de gauche, à l'évidence ne se situe pas dans un enjeu immédiat, mais bel et bien dans une perspective historique.

Suite en page 3

Rencontre du ministre avec les pharmaciens

Obligation d'une pharmacie par établissement de santé



PH: E. Soraya/J. A.

Rappelant l'engagement des pouvoirs publics à assurer la disponibilité et l'accessibilité du médicament, le ministre de la Santé, Abdelmalek Boudiaf, a insisté hier à Alger sur l'obligation de l'existence d'un service de pharmacie hospitalière au niveau de tous les établissements de santé.

Lire page 2

Médiation judiciaire

La chancellerie interpellée pour la participation des médiateurs aux audiences

Page 4

Débat autour de la relation médias-développement local L'évènement Constantine, capitale de la culture arabe disséqué

Page 13

Rencontre du ministre avec les pharmaciens

Obligation d'une pharmacie par établissement de santé

■ Rappelant l'engagement des pouvoirs publics à assurer la disponibilité et l'accessibilité du médicament, le ministre de la Santé, Abdelmalek Boudiaf, a insisté hier à Alger sur l'obligation de l'existence d'un service de pharmacie hospitalière au niveau de tous les établissements de santé.

Par Thinhinene Khouchi

« **L'**existence d'un service de pharmacie hospitalière au niveau des établissements de santé (publics, parapublics et privés) est fondamentale mais aussi obligatoire », a déclaré le ministre de la Santé présidant le séminaire-atelier sur « l'Organisation et le fonctionnement de la pharmacie hospitalière ». Il a souligné que ce service de pharmacie hospitalière doit être placé sous la responsabilité obligatoire d'un pharmacien. Une telle disposition est, selon le ministre, prévue par la nouvelle loi sanitaire, laquelle a associé l'ensemble des professionnels de la santé dont les pharmaciens, notant l'engagement des pouvoirs publics à assurer la « disponibilité et l'accessibilité » du produit pharmaceutique, ainsi que la promotion de la production locale. Boudiaf a ensuite nié le manque de médicaments soulignant : « Pour la disponibilité du médicament, je vous assure qu'il est disponible, et malgré les perturbations que nous avons eues, les choses sont rentrées dans l'ordre ». Rappelant les actions entreprises par son département depuis 2013 dans ce sens, M. Boudiaf a indiqué que les dépenses relatives aux produits pharmaceutiques constituent plus de 22% du budget global de fonctionnement des établissements de santé. Cela s'est traduit par une meilleure disponibi-

lité du médicament, a-t-il observé, arguant de l'évolution de l'enveloppe globale qui lui est allouée, passant de 54 milliards DA en 2012 à 100 milliards DA en 2015. La moitié des produits pharmaceutiques est désormais destinée à la Pharmacie centrale des hôpitaux (PCH) et à l'Institut Pasteur d'Algérie (IPA), a-t-il également rappelé, notant les efforts entrepris dans le sens du développement de la pharmacie oncologique pour permettre aux malades de bénéficier des « avantages thérapeutiques offerts par les molécules innovantes en la matière ».

Gain de 200 millions de dollars après la révision du coût du médicament

Selon les déclarations du ministre, la révision des prix de plus de 800 médicaments d'importation, décidée par l'Algérie, a permis un gain d'environ 200 millions de dollars au Trésor public en 2015. Il a précisé que ce montant équivalait à la consommation annuelle de la Pharmacie centrale des hôpitaux. Evoquant les actions menées par le ministère pour garantir l'accessibilité des médicaments, M. Boudiaf a rappelé que la révision du coût de ces produits a été initiée par son département en 2014 dans le cadre du renouvellement des décisions d'enregistrement. « Il n'est pas normal que l'Algérie paye trois ou quatre fois plus cher un médicament que son



Ph/E. Soraya/J. A.

coût réel sur le marché international », a-t-il fait savoir, précisant que la révision des coûts, devenue systématique, a été motivée par le souci de mieux s'adapter aux normes internationales en vigueur. « Ce pourquoi, nous avons exigé de l'ensemble des laboratoires pharmaceutiques de revoir leurs tarifications », a-t-il ajouté. Dans le cadre de l'assainissement de la nomenclature nationale de médicaments, le ministère a procédé, a-t-il expliqué, à la « redynamisation » de la Commission nationale de la nomenclature et son renforcement par des experts, ainsi que

des Comités techniques d'experts cliniciens. Cette mesure a permis, selon lui, de réduire la liste des médicaments enregistrés de plus de 1 600 produits qui sont passés de 5 800 à 4 200 produits, rappelant, par ailleurs, les actions lancées pour l'organisation de la profession de pharmacien d'officine, dont notamment la consécration, dans le cadre du projet de la nouvelle loi sanitaire. Lors d'un point de presse animé en marge de cette rencontre, première du genre, M. Boudiaf a insisté sur la réhabilitation de la pharmacie hospitalière et sur le rôle « pivot » du pharmacien d'hôpital dans l'accompagnement du malade. Le ministre

a par ailleurs mis en avant l'importance des prérogatives attribuées à la future Agence nationale des produits pharmaceutiques, dans le domaine notamment de la régulation, d'autant que l'Algérie est appelée à devenir un pôle d'exportation, une activité très complexe. Pour pouvoir exporter, il faut, selon lui, que « le produit pharmaceutique fabriqué localement ait les mêmes caractéristiques que celui commercialisé à l'étranger », affirmant que « la santé est un secteur d'exportation aussi et pas seulement de consommation ».

T. K.

Clôture de la conférence sur le changement climatique

Paris gagne son pari

Maintenir un seuil de réchauffement, bien en-deçà de 2 °C, en s'efforçant de le limiter à 1,5 °C. C'est l'objectif ambitieux qu'ont affiché François Hollande, Laurent Fabius et Ban Ki-moon hier, à Paris. Après deux semaines de négociations, un projet d'accord final a été bouclé hier. Il a été présenté aux délégués des 195 pays de la conférence de l'ONU. Le projet a fait également l'objet d'une nouvelle séance dans l'après-midi.

Au terme de deux semaines d'intenses discussions entre les ministres et délégués de 195 pays, le président de la COP21, Laurent Fabius, a présenté, hier, le projet d'accord universel pour lutter contre le dérèglement climatique, en présence du président François Hollande et du secrétaire général des Nations unies, Ban Ki-moon. L'ensemble des chefs d'Etat et de gouvernement se sont accordés à reconnaître les dérèglements climatiques et l'urgence qu'il y a à les juguler. Hier, ils devaient passer à la vitesse supérieure en adoptant « l'accord de Paris ».

Le projet d'accord final sur le climat, un document juridiquement contraignant, qui vise à limiter le réchauffement de la planète, a été soumis hier, aux représentants de 195 pays réunis à Paris, par le président de la COP21 Laurent Fabius. « Nous

sommes presque au bout du chemin et sans doute au début d'un autre », a déclaré M. Fabius lors d'une séance plénière, en présence du président français, François Hollande et du secrétaire général des Nations unies, Ban Ki-moon.

Ce projet d'accord sera « ambitieux, équilibré, juste, durable, dynamique et juridiquement contraignant », a souligné le ministre des Affaires étrangères français.

Le texte évoque également les responsabilités différenciées des Etats dans la lutte contre le réchauffement climatique, d'après le président de la COP21 soulignant la nécessité d'« une coopération sur les pertes et dommages ». Le projet d'accord soumis aux parties de la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques maintient un seuil de réchauffement « bien en-deçà de 2°C » en « s'efforçant de le limiter à 1,5°C ». Les « 100 milliards de dollars par an devront être un plancher pour l'après-2020 », date d'entrée en vigueur de l'accord attendu à Paris, et « un nouvel objectif chiffré devra être défini au plus tard en 2025 », a encore indiqué le président du Sommet. « Le temps est venu de nous concentrer non plus sur les lignes rouges, mais sur les lignes vertes d'un compromis universel », a-t-il affirmé ajoutant que ce texte était « le meilleur

équilibre possible, à la fois puissant et délicat, qui permettra à chaque délégation de rentrer chez soi la tête haute et avec des acquis importants ».

Les 100 milliards USD promis par le Nord, un plancher pour l'après-2020

Le président de la Conférence de Paris sur le climat (COP21), Laurent Fabius, a indiqué hier, lors d'une séance plénière que le projet d'accord, les 100 milliards de dollars par an promis par les pays du Nord pour soutenir les politiques climatiques de ceux du Sud « devront être un plancher pour l'après-2020 », date d'entrée en vigueur de l'accord attendu à Paris. Pour les pays en développement, il est essentiel que les pays développés respectent cet engagement afin de créer la confiance nécessaire pour parvenir à un accord universel et contraignant à Paris. Selon lui, le projet d'accord soumis à l'approbation « contient les principales avancées dont beaucoup d'entre nous pensaient qu'elles seraient impossibles à atteindre ». « Ce texte sera un tournant historique et cette COP21 est un véritable tournant aussi bien pour les actions non gouvernementales que pour la mise en place d'un accord juri-



Ph/D. R.

dique universel », insiste-t-il. De son côté, le président français François Hollande a exhorté les 195 pays représentés à Paris à franchir « le pas décisif » en adoptant l'accord de la COP21 sur le climat, qui sera débattu cet après-midi. Le président Hollande a également souligné que ce texte conciliait la responsabilité, notamment celle des pays les plus riches et le principe de la différenciation, ajoutant qu'il accordait aux plus vulnérables et aux pays en développement les moyens promis.

Louiza Ait Ramdane

Débat demain sur la loi de finances au Conseil de la nation

Grande pression sur les sénateurs

■ Le Conseil de la nation reprendra demain ses travaux en séance plénière consacrée au projet de loi de finances 2016. Ce texte, protesté par l'opposition au sein de l'Assemblée populaire malgré sa validation par la majorité assurée par le FLN et le RND, est désormais entre les mains des sénateurs.

Par Nacera Chennafi

Le ministre des Finances, Abderrahmane Benkhalfa, doit défendre une nouvelle fois le projet de loi de finances 2016, qui avait suscité un débat houleux et un vote dans la confusion au niveau de l'APN. Benkhalfa doit convaincre les sénateurs, dont la majorité est représentée par les RND et le FLN au côté du tiers-présidentiel. Selon certains, avec une représentation très faible de l'opposition, le premier argentier du pays n'aura pas à faire face à une forte critique mais probablement des observations. A la veille de l'examen du projet de loi de finances 2016 au sein de la chambre haute du Parlement, les parlementaires de l'opposition siégeant à l'Assemblée populaire nationale ont lancé une pétition dans l'espoir de convaincre les sénateurs de bloquer ce texte.

Dans ce contexte, le président de l'APN, Larbi Ould Khelifa, a défendu ce texte, dans un entretien à l'APS publié hier, affirmant que «la loi de finances 2016 prévoit la rationalisation des dépenses et non l'austérité». Il a «déploré» les incidents qui ont émaillé la séance de vote de la loi de finances 2016, estimant que cela constituait «un rejet de l'opinion de la majorité».

Du côté des partis majoritaires, Ahmed Ouyahia, secrétaire général par intérim du RND, a adressé une lettre datant du 4 décembre aux députés et sénateurs de son parti sur le projet de loi de finances 2016. Il a justifié les augmentations des prix du carburant et de l'électricité et autres produits par une perte des recettes en devises de l'ordre de 40%, ainsi qu'à hauteur de 50% en matière de recettes budgétaires. «L'État doit donc adapter ses dépenses à ses



P.M.D.R.

revenus ou alors emprunter de l'extérieur, année après année, au risque de perdre sa souveraineté de décision et se retrouver soumis au diktat du FMI», écrit Ouyahia.

Abordant l'article 71, réintroduit sous forme d'amendement après avoir été abrogé par la commission des finances de l'APN, Ouyahia renvoie à l'article 22 de la loi n°84-17 relative aux lois de finances, qui autorise le gouvernement à procéder à des transferts de budgets dans le cadre de celui global voté par le Parlement. «Il est faux de dire que le ministre des Finances veut détourner les pouvoirs du président de la République», a-t-il souligné.

L'article 71 stipule la création d'un mécanisme d'«équilibre budgétaire» à travers lequel le ministre des Finances peut décider, à travers des «décrets d'ajustement», l'annulation ou le gel des crédits «en cas de perturbation des équilibres généraux

de la loi de finances». Une disposition présentée comme atteinte aux prérogatives du pouvoir législatif par notamment les députés du FLN durant les débats.

S'agissant de l'article 66, abrogé aussi par la commission des finances de l'APN puis réintroduit en plénière lors du vote du texte par le ministre des Finances par un amendement verbal, l'ex-Chef du gouvernement souligne que «cette privatisation ne concerne pas les étrangers, ni les grandes entreprises publiques et certainement pas Sonatrach. Elle ne touchera que les PME qui sont en difficulté et que l'État décide de céder au lieu de les laisser aller à la dissolution».

Pour sa part, le secrétaire général du FLN ne rate aucune sortie médiatique pour pointer du doigt les députés opposants, notamment les violents événements qu'a connus la plénière du vote du PLF 2016. Il défend aussi

cette loi qui intervient dans un contexte de crise financière marquée par la poursuite de la chute des prix du pétrole, ce qui ramènera à une nouvelle baisse les réserves de change, comme l'a déjà annoncé le ministre des Finances.

Parmi les articles également dénoncés par les députés opposants, on cite l'article 2 qui n'oblige pas les investisseurs à réinvestir une part de leurs bénéfices. Selon des députés de l'AVV et du PT, le président de la commission des finances aurait rassuré que le seuil qui sera réinvesti est de 50% et ils se disent surpris que le seuil a été baissé à 30%. Il y a aussi l'article 46 relatif à l'augmentation des droits douaniers à 30%, concernant notamment les couches pour adultes. Les augmentations des prix du carburant et de l'électricité ont aussi été dénoncées.

N. C.

Renouvellement partiel fin décembre des membres du Sénat

Ennahda bat le rappel de ses troupes

Le secrétaire général du Mouvement Ennahda, Mohamed Douibi, a indiqué, à Constantine, que pouvoir et opposition ont l'obligation de réhabiliter et mettre à niveau l'acte politique en Algérie pour «permettre un épanouissement économique durable» du pays. S'exprimant au cours d'une rencontre régionale avec les élus locaux de son parti, en prévision du renouvellement partiel fin décembre 2015 des membres du Conseil de la nation, le SG d'Ennahda a indiqué que sa formation politique œuvre à «consacrer la transparence dans la pratique politique et souhaite l'implication de tout le monde dans ce processus pour réussir toutes les actions de développement économique». Un développement économique «réel et efficace ne peut avoir lieu sans une politique crédible et propre», a considéré le SG d'Ennahda, appelant tous les intervenants à mettre de côté leurs «intérêts restreints et à se consacrer à la valeur



noble de préserver le pays». «Le parti d'Ennahda refuse catégoriquement de marcher derrière l'argent sale», a insisté M. Douibi, appelant les élus locaux de son parti à respecter les valeurs de base du mouvement en «s'éloignant de toutes les pratiques douteuses et malsaines». L'assainissement de la scène politique de toutes les pratiques frauduleuses constitue «l'élément-clé» à prendre en considération si l'on veut mettre en place un développement économique durable et protéger le pays contre tout éventuel danger, a soutenu M. Douibi, appelant le peuple à rester «conscient et à ne pas prêter attention à toutes les tentatives de division». Des orientations et des directives ont été données par le SG d'Ennahda aux élus locaux de son parti pour éviter qu'ils tombent dans le «piège de la manipulation» à l'occasion du renouvellement partiel de la moitié des membres du Conseil de la nation le 29 décembre 2015.

R. N.

LA QUESTION DU JOUR

Risque de guerre civile en France

suite de la page Une

Ce qu'aujourd'hui en France on appelle la dynamique d'extrême droite, et qui peut-être a déjà atteint son point de non-retour, d'autres imbus d'une culture plus classique, mais aussi plus directe, appelleront la fasciation. C'en est fini de la France si l'extrême droite s'empare du pouvoir. Elle deviendra le pestiféré de l'Europe, en Méditerranée, et plus généralement dans le monde. Elle sera isolée, elle ne comptera plus dans aucun débat, son rayonnement, maghrébin, arabe et africain, notamment, en sera mortellement atteint. Elle ne pourra espérer recouvrer sa place et son prestige qu'en renversant au plus vite le nouveau pouvoir. Tout cela étant parfaitement prévisible, le plus probable est que cela n'arrivera pas. D'autant que ce ne sera pas pour la première fois de son histoire. L'extrême droite est en France, comme en

Allemagne d'ailleurs, associée à la pire période de son histoire, celle de la collaboration avec les nazismes, pour ainsi dire l'ennemi du genre humain. Or, c'est à la faveur d'une débâcle militaire, la plus complète de son histoire, que l'extrême droite s'est saisie du pouvoir en France, pour aussitôt se mettre au service du nazisme et de ses crimes. Un courant politique change d'apparence, ce qu'il fait au gré des circonstances, il ne change pas d'idéologie, il se contente de l'adapter aux nouvelles données, pour justement mieux la conserver. Lepénisme et pétainisme sont fondamentalement une seule et même chose. La culture antifasciste est au cœur de la culture de gauche, c'est son noyau dur, ce dont elle ne peut se départir sans se vicier sans rémission. On reconnaît l'homme ou la femme de gauche à ce rejet viscéral caractéristique de tout ce qui fait l'extrême droite. Bref, il continue nécessairement d'exister en France des quantités de personnes qui ne voudront à aucun prix de l'arrivée au pouvoir, une deuxième fois, de l'extrême droite. La chose serait pour eux d'autant plus intolérable que cela se serait fait sans un effondrement militaire du même genre que celui de juin 1940. Il n'y a rien d'électoraliste, décidément, chez Manuel Valls, quand il met en garde ses concitoyens sur le risque d'une guerre civile inhérent à la montée en puissance de l'extrême droite.

M. H.

Médiation judiciaire

La chancellerie interpellée pour la participation des médiateurs aux audiences

■ La réunion a permis d'évaluer la médiation judiciaire et débattre de quelques axes jugés importants de cette nouvelle pratique judiciaire mise en œuvre dans le pays. Il était question des points positifs et négatifs pouvant être améliorés afin de vulgariser cette pratique en Algérie.

Par Hocine Cherfa

Les médiateurs judiciaires de la wilaya de Béjaïa ont organisé récemment une assemblée générale pour élaborer et adopter leur plan d'action 2015/2016. Un plan d'action qui comprend une série de recommandations visant à perfectionner la médiation judiciaire en Algérie. La rencontre a été élargie aux délégués des tribunaux de Kherrata, Sidi-Aich, Amizour, Akbou et du chef-lieu de Béjaïa, nous dit-on. Ainsi, la réunion a permis d'évaluer la médiation judiciaire et débattre de quelques axes jugés importants de cette nouvelle pratique judiciaire mise en œuvre dans le

pays. Il était question des points positifs et négatifs pouvant être améliorés afin de vulgariser cette pratique en Algérie. Le plan d'action de l'année 2015/2016 s'articulera sur deux importants axes, à savoir, «l'adoption d'un plan d'organisation plus opérationnel et l'introduction de la médiation sociale, familiale et conventionnelle afin d'élargir le champ d'action des médiateurs dans la prévention et la résolution des conflits», nous dit-on. Les médiateurs de Béjaïa proposent «l'amendement des dispositions de l'article 8 du décret exécutif du 10 mars 2009 fixant les modalités de désignation du médiateur judiciaire». A ce propos, ils ont plaidé pour «le renforcement» de la commission de sélection établie au niveau de chacune des cours du pays par les chefs des bureaux locaux des médiateurs de chaque wilaya. Un appel a été aussi lancé à l'adresse de la chancellerie afin d'intervenir directement auprès des chefs des cours du pays afin que les greffiers des tribunaux puissent appeler à l'audience les médiateurs désignés dans le cadre des affaires qu'ils auraient eux-mêmes traitées, tel que le stipule l'article 1002 de la loi du 25 février 2008 portant code de procédure civile et administrative. Par ailleurs, lors de la rencontre, plusieurs points visant à valoriser et à faire connaître le métier de la média-



PIV/DR

tion et ses perspectives ont été proposés par les conclavistes. Par exemple, au sujet de la médiation sociale, les membres de l'association ont suggéré que le ministère de tutelle soit saisi afin de dresser un état des lieux de ce type de médiation branche par branche en liaison avec le concours des ministères concernés et examiner les

points pouvant contribuer au développement de chacune d'entre elles. Ils ont également plaidé par la suite pour l'amélioration des conditions d'exercice du métier de médiateur, la formation, la professionnalisation de la médiation sociale et les aptitudes du médiateur social. Concernant la médiation familiale, les médiateurs de la cour de

Béjaïa ont clarifié le profil du médiateur familial, sa formation, son statut ainsi que ses domaines d'intervention. Ces derniers n'ont pas hésité aussi à proposer l'introduction de dispositions en ce qui concerne la médiation conventionnelle, sachant qu'il n'existe aucun texte de loi organisant ce type de médiation.

H. C.

Des experts à propos des législations nationales «Consacrer la protection des journalistes arabes»

LES PARTICIPANTS à la rencontre régionale, sur «La liberté de la presse et les droits de l'homme dans les pays arabes», ont souligné vendredi à Rabat la nécessité pour les pays arabes de consacrer, dans leur législation nationale, la protection des journalistes. Au terme d'une réunion de deux jours organisée par l'Organisation islamique pour l'éducation, les sciences et la culture (Iseco), les participants ont souligné la nécessité «de garantir la protection des journalistes arabes à travers l'introduction de dispositions juridiques dans leurs législations nationales pour préserver leurs droits et leur santé morale et physique». Les participants à cette réunion, organisée à l'occasion de la Journée mondiale des droits de l'Homme, ont mis en avant l'impératif d'observer les principes énoncés par la déclaration universelle des droits de l'Homme de sorte à garantir la liberté d'opinion et le droit à l'information. Les experts ont préconisé par ailleurs la mise en place d'une «charte arabe de déontologie de la presse» qui «constitue une référence pour les professionnels de chaque pays». Il ont appelé à la création d'un prix pour les meilleurs défenseurs des journalistes et de la liberté d'expression dans les pays membres et un observatoire de la liberté de la presse et des droits de l'homme en partenariat avec les institutions officielles et les organisations de la société civile dans les pays arabes.

R. N.

FNA/ Moussa Touati

«La justice sociale est aujourd'hui perdue»

Le président du Front national algérien (FNA), Moussa Touati, a indiqué vendredi à Tébésbest (Ouargla), que sa formation politique milite pour l'édification d'un Etat de droit et d'équité, un Etat où la souveraineté appartient au peuple.

S'exprimant devant un parterre de militants et sympathisants de son parti, dans le cadre du renouvellement de ses instances locales, M.Touati a affirmé que le FNA tire son référentiel de la Proclamation du 1^{er} Novembre 1954, loin de toute improvisation, faisant remarquer qu'il rassemble des per-

sonnes qui défendent des principes et des valeurs et militent pour la justice sociale, un idéal hérité de leurs aînés ayant libéré le pays.

«Cette justice sociale est aujourd'hui perdue, du fait de l'accaparement des richesses et biens du pays par un groupe de personnes», a estimé l'orateur tout en critiquant les diatribes opposant ces derniers temps certaines personnalités nationales.

«Une situation où le peuple algérien ne trouve aucun intérêt», a-t-il relevé en soulignant que ceux qui ont «amassé des fortunes

et les ont fait fuir à l'étranger» sont mus par «un souci de se protéger à l'étranger, et non pas par intérêt pour la société ou le citoyen algérien».

Le président du FNA a clos son intervention par un appel à la nécessité de se réveiller de cette léthargie, avant de soutenir que ce qui importe pour le FNA est «l'unité du peuple algérien et sa dignité».

Au terme de cette rencontre, il a été procédé à l'installation du bureau de wilaya de Ouargla du Front national algérien.

Halim Y.

— A l'occasion de l'anniversaire des manifestations du 11 décembre 1960 —

Le MSP organise un meeting populaire à Alger

Le Mouvement de la société pour la paix (MSP) a organisé vendredi à Alger un meeting populaire à l'occasion de la commémoration du 55^e anniversaire des manifestations du 11 décembre 1960 avec la participation des cadres et des militants de cette formation politique.

Dans une allocution à cette occasion, le président du MSP, Abderrezak Mokri, a souligné l'importance du dialogue et de la

concertation entre les différents acteurs présents sur la scène politique pour «permettre à l'Algérie de dépasser la conjoncture actuelle et d'éviter une crise sociale massive».

Selon lui, la situation économique du pays impose la conjugaison des efforts de l'ensemble des forces nationales en faveur d'une «économie nationale diversifiée ne dépendant pas que de la seule rente pétrolière». Au volet politique, M. Mokri a réitéré

son appel à la création d'une «commission nationale indépendante chargée d'organiser les élections», affirmant que le MSP «prône le changement par la voie pacifique et rejette toutes les formes de violence et d'extrémisme».

Il a par ailleurs invité les militants du MSP à «aller à la rencontre des différentes franges de la société, notamment les jeunes, afin de conforter la base populaire du mouvement».

Concernant les manifestations du 11 décembre 1960, M. Mokri a mis en exergue l'importance de ces événements qui ont marqué, a-t-il dit, un «tournant» dans l'histoire de l'Algérie. Ces manifestations ont traduit «le niveau de conscience du peuple algérien, son rejet de la domination coloniale et son attachement au recouvrement de sa souveraineté et de son indépendance», a-t-il ajouté.

Yanis G.

Prix

Le pétrole a fini la semaine sur des baisses records

■ Les cours du pétrole ont été fortement tirés vers le bas au cours de la semaine du 6 au 11 décembre en raison principalement de la décision de l'Organisation des pays exportateurs de pétrole (Opep) de maintenir son plafond de production et des chiffres faisant état d'une surabondance de l'offre.



Ph. D. R.

Par Salem K.

Vendredi en fin d'échanges, le brut a fini sur un plus bas niveau en sept ans. Le

baril de Brent de la mer du Nord pour livraison en janvier valait en fin de journée 38,04 dollars sur l'Intercontinental Exchange (ICE) de Londres, en repli de 1,69 dollar par rapport à la clô-

ture de jeudi. Par ailleurs, sur le New York Mercantile Exchange (Nymex), le baril de «light sweet crude» (WTI) pour la même échéance perdait 96 cents à 35,80 dollars. Les pays

membres de l'Opep, réunis le 4 décembre courant, ont décidé de maintenir leur production inchangée, ce qui a fait plonger les prix dès l'ouverture des places boursières en Europe et aux Etats-Unis.

Dans son rapport mensuel, publié jeudi, l'Agence internationale de l'Energie (AIE) a maintenu, quant à elle, sa prévision selon laquelle la production de l'Opep augmenterait encore de 1,2 million de barils par jour (mbj) l'an prochain, ce que ne compenserait pas une baisse de 600 000 b/j hors de l'Organisation.

L'Opep avait indiqué jeudi dans son propre rapport mensuel que sa production de pétrole avait grimpé en novembre de 230 000 b/j à 31,7 mbj. Dans l'après-midi de ven-

dredi, le Brent était tombé jusqu'à 37,93 dollars le baril, signant un nouveau plus bas depuis fin décembre 2008, au moment où le WTI avait atteint 35,67 dollars, un minimum depuis février 2009.

Mercredi dernier, une légère augmentation a été enregistrée, avec 40,75 dollars pour le Brent (49 cents de plus que la veille) et 38,04 dollars pour le WTI (53 cents de plus par rapport à la veille), après l'annonce de la baisse des stocks de bruts américains par l'association professionnelle American Petroleum Institute (API), confirmée par le rapport du département américain de l'énergie (DoE). Mais cette hausse n'a duré que quelques heures, la surabondance de l'offre sur le marché ayant manifestement pesé plus lourdement sur les cours.

«Malgré le rebond de (ce mercredi), la perspective à court terme (des prix) reste maussade dans le sillage de la pagaille entraînée par la réunion de l'Opep la semaine dernière, les plus bas de 2008 autour de 35 dollars le baril étant susceptibles de continuer à agir comme un aimant pour les vendeurs», a estimé Michael Hewson, analyste chez CMC Markets. Commentant la baisse des prix enregistrée en fin de semaine, certains analystes ont mis en avant l'effet de la spéculation. «Je crois qu'on a surtout assisté à des mouvements spéculatifs à la baisse. Le rapport de l'AIE n'a pas vraiment fourni d'éléments nouveaux par rapport à celui de l'Opep ou par rapport à ce qu'on sait depuis déjà plusieurs mois de l'état du marché. Il n'a donc pas joué de rôle décisif», estimait un spécialiste.

«Ce mouvement à la baisse est auto-entretenu et peut s'expliquer en grande partie par l'analyse technique des fondamentaux de l'offre et de la demande», a-t-il ajouté.

Ali O.

S. K./APS

Ould Khelifa au sujet de la loi de finances 2016

«Rationalisation des dépenses et austérité»

Le président de l'Assemblée populaire nationale (APN), Mohamed Larbi Ould Khelifa, a affirmé, samedi, que la loi de finances 2016 prévoyait la rationalisation des dépenses non l'austérité. A une question sur la détermination de l'opposition à recourir au président de la République et au Conseil constitutionnel pour empêcher l'adoption de cette loi, M. Ould Khelifa a indiqué, dans un entretien à l'APS, que «ledit projet a été adopté à la majorité et est désormais une loi de finances, dans l'attente de son adoption au Conseil de la nation».

«L'opposition n'est pas en droit de s'adresser au président de la République qui a un gouvernement auquel il donne des directives», a-t-il ajouté, précisant que le texte en question «adopté à la majorité, constituera la loi de finances de 2016». «Quant au Conseil constitutionnel, ce dernier n'est pas habilité à trancher cette question, étant une instance constitutionnelle dont les prérogatives ne sont pas élargies aux griefs retenus contre le gouvernement dans ce volet», a-t-il indiqué.

M. Ould Khelifa a, d'autre part, indiqué que les articles 66 et 71 de la loi de finances, objet de polémique dans les milieux politique et médiatique, «ne concernent pas le citoyen, mais une distribution plus équitable des richesses et des recettes». «Le mot austérité

n'est mentionné dans aucun des articles de la loi de finances. Il s'agit plutôt de la rationalisation des dépenses», a-t-il indiqué. Il a, par ailleurs, expliqué que lesdits articles étaient dictés par «la conjoncture que traverse le pays, du fait de la baisse des cours pétroliers sur les marchés internationaux», ajoutant que «l'Algérie qui n'est pas à l'origine de cette baisse, a pris ses précautions contrairement à ce qui est rapporté par certains». Après avoir indiqué que la crise économique revêtait une dimension internationale et ne concernait pas uniquement l'Algérie, le président de l'APN a rappelé la conjoncture vécue par l'Algérie durant les années 90, ajoutant que cette situation avait «amené le président de la République, Abdelaziz Bouteflika, à prendre des mesures préventives très judicieuses dont le paiement anticipé de la dette et l'investissement à grande échelle dans les infrastructures de base». Pour éviter qu'un tel scénario ne se reproduise, M. Ould Khelifa préconise de «rationaliser les dépenses et investir dans les secteurs générateurs de richesse, à l'instar de l'agriculture et de l'industrie pour garantir un seuil d'autosuffisance et ne plus compter sur l'importation».

Concernant les «appréhensions» de certains quant à l'impact du recul des recettes pétrolières sur la politique sociale de l'Etat, le

président de l'APN a rassuré qu'il n'y aura pas de baisse des salaires ni d'augmentation des taxes sur les produits de large consommation, même si le Trésor doit compenser les pertes de la fiscalité pétrolière par d'autres ressources. «Toute aide ou assistance doit aller exclusivement aux catégories vulnérables», a-t-il ajouté, précisant que «les autres catégories ont les moyens de faire face à cette conjoncture». S'agissant des efforts consentis par l'Etat ces dernières années pour venir en aide aux catégories vulnérables, M. Ould Khelifa a indiqué que les augmentations salariales en Algérie «ont connu une tendance haussière les 10 dernières années et le salaire moyen de l'Algérien est nettement plus élevé par rapport à celui de ses voisins». Concernant les incidents qui ont émaillé la séance de vote de la loi de finances, le président de l'APN a affirmé que l'opposition «n'a pas le droit d'empêcher les autres d'émettre leur avis ou de voter». «Il y a une majorité et une minorité dans tous les Parlements», a-t-il dit. «Empêcher le vote de cette loi est une mesure illégale et non démocratique», a-t-il martelé, indiquant que «ceux qui estiment que cette loi est inappropriée n'ont qu'à se présenter aux prochaines élections et corriger l'erreur».

Notation

Standard and Poor's maintient la note AA de la France et sa perspective négative

L'agence de notation américaine Standard and Poor's (SP) a maintenu vendredi la note AA de la dette à long terme de la France tout en continuant d'envisager de la baisser.

«Nous nous attendons à ce que la France atteigne ses objectifs budgétaires en 2015, mais nous pensons qu'il existe des risques pour ses objectifs 2017 et 2018», souligne l'agence dans un communiqué. «La perspective demeure négative, car elle

reflète les risques que nous observons sur la trajectoire de l'endettement, en raison d'une croissance plus basse (...) ou d'une performance budgétaire plus faible, et que les mesures de renforcement de la compétitivité pourraient être atténuées avant l'élection présidentielle de 2017», avertit SP.

L'agence avait déjà maintenu en juin la note «AA» qu'elle attribue à la dette à long terme de la France ainsi que la perspective

négative dont elle est assortie depuis une année.

La «perspective négative» signifie que le pays a au moins un risque sur trois de voir sa note attribuée par SP baisser au cours des 24 prochains mois.

Après les attentats du 13 novembre à Paris, l'agence avait écarté que les attaques «islamistes ou autres puissent avoir des répercussions sur la notation de la dette des pays d'Europe occidentale». Mais elle avait pré-

venu qu'ils pourraient avoir «indirectement» des conséquences sur la croissance en Europe, notamment si les Etats s'écartaient de leurs objectifs budgétaires sous la pression de partis «populistes».

De son côté, Fitch a maintenu cet été le statu quo, en confirmant à la fois la note «AA» et la perspective stable de la France. Cette agence devrait également faire un point sur son évaluation. Fitch avait abaissé la note souve-

raine du pays en décembre dernier, la faisant passer de AA+ à AA, en raison du dérapage budgétaire notamment.

Quant à la troisième grande agence de notation, Moody's, elle a abaissé en septembre la note de la dette de la France d'un cran à «Aa2», tout en relevant la perspective associée de «négative» à «stable», excluant ainsi un nouvel abaissement à moyen terme.

R. E.

Au début de l'année prochaine à Constantine

3 000 à 3 500 logements sociaux seront attribués

■ Le wali a fait état de la réception, d'ici à décembre 2016, de quelque 15 000 logements, à raison d'une moyenne de plus de 3 000 unités par trimestre.

Par Hasna B.

3 000 à 3 500 logements publics locatifs (LPL) seront attribués début 2016 à Constantine, a affirmé vendredi le wali, Hocine Ouadah, en marge des cérémonies commémoratives du 55^e anniversaire des manifestations du 11 décembre 1960, organisées à Ibn Ziad.

Le chef de l'exécutif local a précisé, dans une déclaration à l'APS, que ces logements, en cours de finition et d'aménage-

ments extérieurs à Ali-Mendjeli, seront attribués «au cours des deux premiers mois de l'année prochaine».

M. Ouadah a fait état, dans ce contexte, de la réception, d'ici à décembre 2016, de quelque 15 000 logements, à raison d'une moyenne de plus de 3 000 unités par trimestre.

Le wali de Constantine, accompagné de moudjahidine, d'enfants de chouhada, de représentants de la société civile et de citoyens, s'était rendu, en début de matinée, au carré des martyrs de la commune d'Ibn



PH. > D. R.

Ziad pour une cérémonie de recueillement à la mémoire des chouhada. La délégation a également assisté, dans cette com-

mune, à plusieurs manifestations organisées à l'occasion de cette date anniversaire.

H. B./APS

Ouargla

Plus de 10 000 abonnés à la 4G LTE

Quelque 10 200 abonnés ont été reliés au réseau de la 4G LTE (évaluation à long terme), depuis son lancement en 2014 à ce jour, dans la wilaya de Ouargla, a-t-on appris auprès de la Direction opérationnelle locale des télécoms (DOT).

Cette nouvelle technologie, qui permet de moderniser les prestations téléphoniques en mode fixe et d'offrir un meilleur accès à l'internet à haut débit aux usagers, est assurée par le biais de 22 stations réparties sur les territoires de différentes agglomérations de la

wilaya, a précisé le chef de la cellule de communication à la DOT.

Le réseau de la «4G LTE» dans la wilaya de Ouargla sera consolidé durant l'année prochaine par d'autres équipements similaires afin d'élargir la couverture, surtout dans les zones rurales et reculées, a ajouté Omar Thelib. S'agissant de la généralisation des nouvelles technologies de l'information et de la communication, l'opérateur historique Algérie-Télécom, qui compte dans la wilaya près de 57 000 abonnés au téléphone

filaire et 36 000 autres à l'ADSL, s'emploie à assurer un meilleur service aux clients, à travers l'extension du réseau de fibre optique et l'installation de nouveaux équipements MSAN (Multiservices Access Node).

Le réseau commercial de l'entreprise est composé de cinq agences commerciales de télécommunications (ACTEL), implantées au niveau des daïras de Ouargla, Hassi-Messaoud, Touggourt et Témacine, outre deux divisions (DICTEL) à El-Hedjira et Taibet.

Lamine H.

Ain Témouchent

850 habitations d'Ouled Boujemâa raccordées au réseau de gaz de ville

Plus de 850 foyers de la commune de Ouled Boujemâa (25 km d'Ain Témouchent) ont été raccordés, vendredi, au réseau gaz de ville, à l'occasion de la célébration du 55^e anniversaire des manifestations du 11 décembre 1960.

La cérémonie de mise en gaz s'est déroulée en présence des autorités locales et des élus de la commune.

Cette opération, inscrite au titre du programme quinquennal 2010/2014, a nécessité, selon le

directeur de l'énergie et des mines de la wilaya, une enveloppe de 19 milliards de dinars pour les réseaux transport et distribution, soit une moyenne de 230 000 dinars par foyer.

Il s'agit de la 19^e commune de la wilaya à être pourvue en gaz naturel, en compagnie de quatre autres collectivités inscrites au titre de la première tranche, a précisé Mokhtar Hanine, ajoutant que les neuf dernières le seront d'ici le premier trimestre 2016. «Celle

d'Ouled Kihal sera alimentée en gaz de ville, avant la fin de cette année, les travaux de raccordement étant très avancés», a-t-il ajouté. Le taux de raccordement de la wilaya atteint actuellement 57%, alors que celui de l'électricité est de 90,84%, rappelle-t-on. Le programme de célébration du 55^e anniversaire des manifestations du 11 décembre 1960 a été, marquée, par ailleurs, par l'inauguration, au village de Magra, relevant de la commune d'El Amria, d'une

salle polyvalente baptisée au nom du chahid Yekhlaf Baroudi. Au chef-lieu de commune, les autorités locales ont procédé à la bénédiction de la rue numéro 49 au nom du chahid Kardaoui Abdalkader et le complexe sportif de proximité au nom du chahid Cherak Cheikh. Les autorités locales ont également rendu visite, en son domicile, au moudjahid Marok Said qui était condamné à mort durant la guerre de Libération nationale.

Adel O.

Tamanrasset

Le village de Taghemout raccordé au réseau d'électricité

Le village de Taghemout (35 km de Tamanrasset) et ses environs ont bénéficié d'un raccordement au réseau d'électricité, a-t-on constaté.

La mise en réseau en service de ce réseau, jeudi par les autorités de la wilaya de Tamanrasset, a permis à 27 foyers de bénéficier des bienfaits de l'électricité en attendant le raccordement des 70 autres foyers, selon les explications de l'entreprise de distribution de l'électricité et du gaz Sonelgaz.

L'opération, d'un coût de 25,2 millions DA sur le programme quinquennal 2010-2014, a nécessité un réseau de 8,7 km et un

transformateur, a-t-on précisé, en signalant qu'une opération similaire d'un coût de 31,5 millions DA, et qui n'attend que la pose des compteurs, cible les villages de Amenahdène, Tenikert et Tistoufène, avec un réseau de 9,2 km.

Les habitants du village de Taghemout ont accueilli avec une grande satisfaction la concrétisation de ce projet, appelé à améliorer sensiblement leur cadre de vie et les conditions de scolarité de leurs enfants.

Les autorités de la wilaya ont saisi l'opportunité de leur visite pour écouter les doléances de la population locale qui se sont articulées autour notamment des

routes, des communications, de la protection des terres agricoles contre l'érosion du fait des pluies et de l'éclairage public.

Le wali de Tamanrasset, Belkacem Silmi, a affirmé que ces préoccupations seront prises en charge, surtout avec l'arrivée de l'électricité, à l'instar des questions liées à l'éclairage public et les télécommunications (téléphonie et Internet), et que des financements seront aussi prévus dans le cadre des programmes communaux de développement pour un certain nombre de projets au profit de ce village et des groupements d'habitants environnants.

L.O.

Aïn Defla

Près de 2 300 foyers raccordés au réseau de gaz de ville

UN RÉSEAU de gaz de ville au profit de 2 299 foyers, répartis sur les communes de AïnBénian et Hammam Righa (Aïn Defla), a été mis en service jeudi en fin d'après-midi, lors d'une cérémonie présidée par le ministre des Moudjahidine, Tayeb Zitouni, en marge de la commémoration des événements du 11 décembre 1960. Ce réseau, dont l'enveloppe financière globale est de plus de 282 millions DA, profite à 840 foyers de la commune de Aïn Bénian sur 18 kilomètres de transport et 1 459 autres de la commune de Hammam Righa (23 km). Le directeur de la Société de distribution de l'électricité et de gaz de l'ouest (SDO) de Aïn Defla, Miloud Marir, a fait part de l'évolution des ouvrages de distribution publique de gaz naturelle laquelle est passée de 200,4 en 2000 à 1 137,9 en 2015, soit une évolution de 467,8%. La tendance à la hausse pour la période considérée concerne également le nombre de clients (de 20 420 à 63 826), a précisé M. Marir, signalant que les efforts sont désormais focalisés sur l'amélioration des prestations. Le ministre a saisi l'opportunité de sa visite à Hammam Righa pour se rendre au centre de repos des moudjahidine, discutant longuement avec ses pensionnaires. Le ministre s'est félicité des conditions de prise en charge des pensionnaires, exhortant le personnel à se surpasser pour rendre leur séjour des plus agréables.

Et près de 300 foyers à El-Haoud (El-Bayadh)

AU MOINS 299 foyers ont été raccordés vendredi au réseau de gaz de ville dans le village d'El-Haoud (wilaya d'El-Bayadh), a-t-on constaté sur place. L'opération de mise en service du réseau de gaz, visant l'amélioration du cadre de vie du citoyen, a été présidée par le wali d'El-Bayadh, Abdallah Benmansour, dans le cadre des festivités commémoratives du 55^e anniversaire des manifestations du 11 décembre 1960. Le projet, pour lequel a été allouée une enveloppe de 450,39 millions DA, a porté sur la réalisation d'un réseau de transport de 13,7 km et d'un autre de distribution de 7,38 km, selon la fiche technique. Cette mise en service du réseau de gaz de ville a été accueillie avec une grande joie par la population locale, grandement soulagée de la contrainte d'approvisionnement en bonbonnes de gaz butane. Dans le cadre toujours des festivités commémoratives de l'anniversaire des manifestations du 11 décembre 1960, il a été procédé à l'inauguration d'un centre des impôts au chef-lieu de wilaya, ainsi que d'une structure de prestations postales et d'une bibliothèque au niveau de la résidence universitaire d'El-Bayadh.

Hani Y.



Annulation de l'accord agricole entre l'UE et Rabat

Gros revers pour le Maroc, réaffirmation de la justesse du combat sahraoui

■ L'état judiciaire international se resserre sur le Maroc, après l'annulation par la Cour de justice de l'Union européenne (CJUE), de l'accord agricole entre l'UE et Rabat, un verdict qui réaffirme la justesse du combat mené par le Front Polisario qui pourra désormais aborder avec confiance le reste des accords illégaux liés à l'exploitation des richesses naturelles du Sahara occidental.



Ph. : DR

Par Mondji B.

L'annulation jeudi par la CJUE, avec effet immédiat, de l'accord controversé sur la libéralisation du commerce des produits agricoles et halieutiques du Maroc conclu en mars 2012 entre Rabat et l'UE, favorise l'optimisme du Front Polisario et consolide par dessus tout sa capacité d'agir en justice en tant que seul représentant du peuple sahraoui. Le Front Polisario, qui a rappelé avoir engagé un recours similaire pour l'accord de pêche, a lancé, dans une déclaration suite à la décision de la CJUE, un appel solennel à toutes les entreprises qui exercent sur le territoire du Sahara occidental occupé et dans les eaux relevant de sa souveraineté à respecter cette

décision de justice. «Il ressort de la décision de justice que ces activités sont toutes illégales. Ces entreprises doivent prendre contact avec les autorités du Front Polisario pour régulariser leur situation, faute de quoi celui-ci engagera les recours nécessaires pour imposer le respect de cette décision de justice», lit-on dans la déclaration. Les dirigeants sahraouis ont réitéré, à la même occasion, au Conseil de l'Union européenne et à la Commission européenne sa disponibilité pour engager des négociations immédiates et sans conditions. Des chercheurs de renom en droit international ont déclaré à plusieurs reprises que l'UE viole le droit international au Sahara occidental occupé par le Maroc, soutenu par la France.

L'ancien sous-secrétaire général des Nations unies aux

affaires juridiques, Hans Corell, avait déclaré à propos de l'accord de pêche UE-Maroc : «Il est clair qu'un accord de ce type, qui ne fait pas la distinction entre les eaux adjacentes au Sahara occidental et les eaux adjacentes au territoire du Maroc, viole le droit international». Un avis partagé par le service juridique du Parlement européen et plusieurs Etats membres.

Une évolution prometteuse pour les négociations générales

Ce jugement important, qui est en effet une suite de l'avis rendu par la Cour internationale de justice en 1975, va nécessairement avoir un fort impact sur les négociations générales conduites sous l'égide de l'ONU. Cela dit, il vient appuyer les der-

niers développements positifs de la cause sahraouie qui en ressortent de la dernière visite de l'envoyé personnel du Secrétaire général de l'ONU pour le Sahara occidental, Christopher Ross, dans la région.

La Maroc, qui n'a pas manqué d'exprimer sa colère, essuie une nouvelle déconvenue diplomatique, après que les membres du Conseil de sécurité aient exprimé un soutien total aux efforts déployés par le Secrétaire général de l'ONU, Ban Ki-moon, attendu le mois de janvier prochain dans la région.

Un consensus s'est dégagé mercredi au sein de l'instance onusienne sur la nécessité de relancer les négociations directes entre le Front Polisario et le Maroc en vue de parvenir à une solution politique au conflit du Sahara occidental occupé

garantissant le droit du peuple sahraoui à l'autodétermination.

Une consécration de la légalité internationale

Après cette décision marquante de la Cour de l'UA, l'Algérie a fait part de sa «satisfaction». Cette décision vient «consacrer à nouveau la légalité internationale et rendre ainsi justice au peuple du Sahara occidental (occupé)», a indiqué le ministère des Affaires étrangères. Par son arrêt, le tribunal de l'UE réaffirme que le Sahara occidental est «un territoire non autonome tel que défini par l'ONU, le Front Polisario demeure le représentant légitime du Sahara occidental et l'exploitation des ressources naturelles de ce territoire par la puissance occupante (le Maroc) est illégale», a ajouté le ministère. Inscrit depuis 1964 sur la liste des territoires non autonomes, et donc éligible à l'application de la résolution 1514 de l'Assemblée générale de l'ONU portant déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et peuples coloniaux, le Sahara occidental est la dernière colonie en Afrique, occupé depuis 1975 par le Maroc, soutenu par la France.

M.B./APS

Selon le «Washington Post»

Au Maroc, la presse écrite «émigre» au web à cause des restrictions

Les restrictions imposées par le Maroc à la liberté d'expression ont poussé plusieurs titres de la presse écrite à fermer et à s'orienter davantage vers le web, a rapporté vendredi le *Washington Post*.

Le Desk, un site d'investigations en ligne, nouvellement arrivé sur la scène médiatique marocaine, illustre cette nouvelle «émigration accélérée» vers le web pour échapper à une presse écrite fortement réglementée jusqu'à la restriction de la liberté d'expression, écrit le quotidien américain en reprenant un reportage sur la presse électronique au Maroc diffusé par Associated Press. Mais le palais royal qui voyait d'un mauvais œil la montée en puissance de ces titres qui gagnaient progressivement en influence, a voulu être de la partie en lançant son propre site d'informations qui diffuse les scoops à la demande. «Et les autorités marocaines (à) lorgnent les moyens pour mieux contrôler ce secteur, devenu progressivement un vrai champ de bataille d'idées», a enchaîné le *Washington Post*. Actuellement, il est risqué au Maroc de lancer un site qui aborde l'information en toute liberté et sans restriction aucune, relève le quotidien, évoquant à ce titre l'interdiction de sortie du territoire marocain imposée

au journaliste et historien, Maati Mondji, pour une accusation injuste «d'atteinte à la sécurité de l'Etat».

Maati Mondji et six autres militants et journalistes font face à de graves accusations colportées par les autorités marocaines, rappelle le *Washington Post*. «Le desk est né dans une époque où la nouvelle presse a brisé tous les tabous», note Ali Amar, un journaliste de ce site d'information. Mais «entre hier et aujourd'hui les autorités ont combattu la presse indépendante».

Ali Amar est l'exemple même révélateur de l'évolution survenue dans les médias au Maroc et d'autres pays touchés par ce qui est appelé les Printemps arabes, qui ont le nombre de voix dissidentes sur le web augmenter. Avant de travailler au Desk, Ali Amar a dirigé la rédaction de l'hebdomadaire *Le Journal*, durant la période où il était considéré comme symbole du journalisme au Maroc, défiant alors le gouvernement en publiant des entretiens avec le leader du Front Polisario, en conflit avec le Maroc sur la question du Sahara occidental. L'hebdomadaire a été fermé en 2010, étrangement financièrement par les amendes répétées qui lui ont été infligées et un boycott publi-

taire dicté par l'Etat. Quelques mois plus tard, un autre site, Lakome, a vu le jour mais a été moins vulnérable au boycott publicitaire imposé par le gouvernement à la presse indépendante, car diffusant en ligne. Beaucoup de journalistes de l'hebdomadaire *Le Journal* ont rejoint la rédaction de Lakome, y compris son fondateur Aboubakr Jamaï qui cogèrait ce site avec Ali Anouzla. «Ils ont réussi à créer une marge de liberté d'expression au Maroc (à) Lakome a ouvert la voie», a déclaré Bouziane Zaid, professeur de communication à l'université Al Akhawayn, cité dans le reportage.

En septembre 2013, Anouzla a été arrêté pour avoir posté sur son site un lien vers une vidéo anti-marocaine d'Al Qaida. Le site Lakome a été fermé au Maroc après son arrestation. Pendant ce temps, le nombre de sites d'informations en ligne a explosé mais sans suivre pour autant la ligne éditoriale critique de Lakome. Le site «le360.ma», lancé en 2013, dont le propriétaire est l'un des proches collaborateurs du roi Mohammed VI a mené, depuis sa création, des attaques contre d'éminents militants, a relevé le quotidien américain.

M. B.

Liban Hannibal Kaddafi détenu quelques heures par un groupe armé

Hannibal Kaddafi, fils de l'ancien dirigeant libyen Mouammar Kaddafi, a été détenu plusieurs heures par un groupe armé inconnu au Liban avant d'être libéré vendredi soir, ont indiqué des sources sécuritaires. La police libanaise a récupéré Hannibal Kaddafi et va l'interroger, a dit une de ces sources, sans préciser où il a été libéré. Une autre source de sécurité a affirmé que Hannibal kaddafi a été «enlevé par un groupe armé dans la région de la Bekaa (Est) alors qu'il venait de Syrie, avant d'être relâché dans la nuit de vendredi dans la même région».

L'agence nationale d'informations libanaise ANI a affirmé que les ravisseurs réclamaient «des informations sur Moussa Sadr», le chef du Haut conseil supérieur chiite libanais qui avait disparu au cours d'une visite en Libye en 1978, et confirmé que M. kaddafi a été enlevé dans la région de la Bekaa.

R. M.



Afghanistan

Six morts, dont 2 policiers espagnols, dans une attaque des talibans

■ Quatre policiers afghans et deux Espagnols ont péri dans une attaque des talibans dans le quartier diplomatique de Kaboul, qui a pris fin tôt hier avec la mort des quatre assaillants, après des heures de siège et de combats nocturnes.

Par Ali O.

Les talibans ont revendiqué l'attaque, déclarant qu'elle visait une maison d'hôtes fréquentée par des étrangers – et non l'ambassade d'Espagne, comme indiqué initialement par les autorités afghanes. «Les forces spéciales afghanes ont tué tous les assaillants impliqués dans l'attaque terroriste à Kaboul», a écrit sur Twitter le porte-parole du ministère afghan de l'Intérieur, Sediq Sediqqi. «Malheureusement, quatre policiers sont morts en martyrs pendant l'attaque». Deux policiers espagnols ont également été tués au cours de l'attaque, a annoncé hier le ministère de l'Intérieur à Madrid. «Tout le personnel de l'ambassade d'Espagne, y compris les fonctionnaires de police nationale faisant partie du détachement de sécurité ont été éva-

cués après une intervention qui s'est prolongée pendant plusieurs heures». L'opération des talibans avait commencé lorsqu'une voiture piégée avait explosé durant l'heure de pointe vendredi soir, envoyant un épais nuage de fumée vers le ciel. Des fusillades sporadiques avaient suivi. Plusieurs heures après, une série de nouvelles explosions et de coups de feu avaient éclaté dans le quartier diplomatique, où les forces de sécurité affrontaient les insurgés. M. Sediq Sediqqi à l'AFP que le dernier des quatre assaillants avait été tué dans les premières heures de hier. Cet attentat survint au moment où le gouvernement afghan tente de ramener les insurgés à la table des négociations pour des pourparlers de paix afin de mettre un terme à 14 ans de conflit. Les forces spéciales afghanes avaient bouclé le périmètre de l'attaque dans le quartier aisé de Sherpur,



PH. D. R.

qui abrite les bureaux de plusieurs ONG étrangères ainsi que le domicile de certains hauts responsables afghans, dont l'ancien chef de guerre et premier vice-président d'Afghanistan Abdul Rashid Dostum. Cette attaque fait suite à une offensive de 27 heures des insurgés cette semaine contre l'aéroport de Kandahar, plus importante installation militaire du sud du pays, qui a fait au moins 50 morts. Onze assaillants étaient parvenus à entrer mardi soir dans la première enceinte du

complexe hautement sécurisé qui abrite, outre l'aéroport et une zone résidentielle civile, une base militaire partagée par l'Otan et l'armée afghane. L'attentat de Kaboul intervient également au lendemain de la démission du chef du renseignement afghan Rahmatullah Nabil, opposé au rapprochement avec le Pakistan entamé par le président Ashraf Ghani pour relancer les pourparlers de paix avec les talibans. Le chef de l'État afghan s'est fortement impliqué pour faire accepter

sa politique d'ouverture vers Islamabad, qui dispose toujours d'une considérable influence sur la rébellion talibane après avoir favorisé son émergence dans les années 1990. Mais la démission de M. Nabil met en lumière les réticences auquel se heurte M. Ghani dans son propre pays. Dans une conférence de presse vendredi, le président a rejeté les critiques de l'ex-chef du renseignement, déclarant que le Pakistan était un partenaire essentiel pour tenter de mettre un terme à la longue guerre en Afghanistan. Le pays est déchiré par des conflits successifs quasiment sans interruption depuis 1979, lorsque l'URSS l'avait envahi, à l'exception d'une pause de cinq ans, entre 1996 et 2001, lorsque les talibans avaient pris le pouvoir qu'ils ont exercé d'une main de fer. «Sans un soutien positif du Pakistan, est-ce que la guerre en Afghanistan ne va pas s'éterniser ? Répondez-moi», a-t-il lancé aux journalistes. «Si l'une des sources de l'instabilité en Afghanistan est notre voisin (...) alors il y a un besoin essentiel de collaborer pour mettre fin à la guerre», a-t-il ajouté. Le porte-parole des insurgés s'est rapidement moqué du président. A. O.



Points chauds

Mobilisation

Par Fouzia Mahmoudi

La France risque-t-elle réellement de sombrer dans la guerre civile si le FN remporte une ou plusieurs régions ce soir, comme l'a affirmé, sans la moindre retenue, Manuel Valls ? Le Premier ministre français, en effet connu pour ses dérapages et ses excès oratoires, semble prêt à tout pour endiguer la marche du Front national vers le pouvoir. «Il y a deux options pour notre pays (...), celle de l'extrême droite qui, au fond, prône la division, cette division peut conduire à la guerre civile, et il y a une autre vision qui est celle de la République et des valeurs, qui est le rassemblement», a ainsi affirmé le Premier ministre français, qui a enchaîné les apparitions publiques et médiatiques durant l'entre-deux tours. Il a de nouveau dénoncé le Front national, un parti dont le programme est «une arnaque», qui «trompe les gens, (est) toujours dans l'outrance, tient des propos insupportables». Il a encore fustigé «le clan Le Pen qui, en plus, est poursuivi par la justice». Marine Le Pen a dénoncé en retour le «délire d'outrances et d'éructations» du PS, pointant notamment «les accusations de guerre civile contre le FN». «Je rappelle au Premier ministre que la guerre qui est menée à la France l'est par des fondamentalistes biberonnés au laxisme et au communautarisme du PS», a tonné Marine Le Pen. «Face à ce déferlement classique dans les régimes totalitaires, n'ayez pas peur ! Ne vous laissez pas infantiliser ! Ne doutez pas et ne vous démobilisez pas !» avait-elle déjà lancé lors d'un meeting national jeudi soir à Paris. La candidate, arrivée première en Nord-Pas-de-Calais-Picardie, avait attaqué Manuel Valls, de «matamore de sous-préfecture et accessoirement Premier ministre qui s'est autopromu au rang de directeur de campagne de l'UMP». Tête de liste en Alsace-Lorraine-Champagne-Ardenne, Florian Philippot numéro deux du FN a dénoncé pour sa part «toute une caste, toute une oligarchie (qui) s'est mise à essayer de terroriser les électeurs». Les derniers sondages montrent toujours le Front national perdant dans les trois régions où ses candidats sont les mieux placés. En Nord-Pas-de-Calais-Picardie, le candidat des Républicains Xavier Bertrand pour qui l'exécutif et une grande partie de la gauche ont appelé à voter est donné gagnant dimanche face à Marine Le Pen. Il l'emporterait selon un sondage BVA par 53 % des suffrages contre 47 % à la présidente du FN. Le duel s'annonce plus serré selon BVA en Provence-Alpes-Côte d'Azur, où Christian Estrosi, également seul candidat face à l'extrême droite, est crédité de 51 % des voix contre 49 % à Marion Maréchal-Le Pen. Les Français pour leur part devront décider s'ils sont prêts à laisser une chance au Front national de remporter des mandats d'importance en préparation de l'élection présidentielle ou si la poussée du FN au premier tour n'était, comme l'ont affirmé la droite et la gauche, qu'un coup de semonce envoyé au gouvernement.

F. M.

Terrorisme

Obama exhorte la high-tech à l'aider à combattre en ligne les jihadistes

L'administration de Barack Obama a accentué la pression sur les groupes de technologie pour l'aider à combattre, en ligne, des jihadistes de plus en plus férus de messages cryptés leur permettant d'être invisibles sur internet. Le débat sur le cryptage et le «dark web» (l'internet opaque) n'est pas nouveau mais il s'est intensifié depuis les attentats sanglants de Paris le 13 novembre et de San Bernardino en Californie le 2 décembre. Le cryptage des logiciels et des messages s'est développé depuis les révélations en 2013, par Edward Snowden, sur l'ampleur de la surveillance menée par le renseignement américain à travers internet. Mais le gouvernement et les forces de l'ordre plaident pour avoir davantage accès à ces données, expliquant qu'il est désormais plus difficile avec ce cryptage de traquer les criminels. «Nous voulons trouver le juste équilibre. Nous voulons nous assurer que le cryptage n'est pas utilisé pour créer un espace opaque sur internet pour les groupes terroristes», assure la Maison-Blanche. Dans le contexte actuel, marqué par les attentats,

l'opinion publique pourrait toutefois être prête à offrir un accès plus grand aux données personnelles. Ce débat «s'inscrit dans la question plus large de l'anonymat que les gens doivent pouvoir garder sur internet», explique James Lewis, chercheur au Center for Strategic and International Studies, qui a travaillé sur les questions de cryptage pour le gouvernement américain. Depuis les révélations d'Edward Snowden sur l'agence d'écoutes NSA, les groupes technologiques, soucieux de leur image auprès de l'opinion, ne sont pas prêts à changer de politique volontairement en abaissant le niveau de cryptage, estime Darren Hayes, spécialiste en techniques d'investigations informatiques à la Pace University. Mais du coup à New York, ajoute-t-il, «plus de 100 enquêtes ont été interrompues parce que des téléphones n'ont pas pu être analysés. Et ça concerne des criminels, des violeurs, des pédophiles qui ne peuvent pas être poursuivis».

Même si les entreprises affirment ne pas avoir accès aux données cryptées, «des groupes comme Google les analysent en

fait de des fins publicitaires», souligne James Lewis. Pour Darren Hayes, ce serait déjà une avancée si Apple et Google revenaient à un niveau de cryptage encore tout récent.

«Jusqu'à il y a un an, Apple avait un iPhone très sécurisé et conservait des clés de cryptage. Les forces de l'ordre pouvaient émettre un mandat auquel Apple devait répondre», rappelle-t-il. «Ça marchait assez bien mais Apple à un moment a décidé que ça n'avait pas de sens d'un point de vue économique».

«La seule manière de persuader (ces groupes), c'est par la loi», conclut-il. Le chef du FBI James Comey a pourtant déjà indiqué que le gouvernement ne comptait pas «utiliser de remède législatif». «Le FBI se concentre en permanence sur cet espace réel et grandissant» formé par les messages codés échappant au radar de la police sur internet, que «le FBI désigne par le terme de "trou noir"», a-t-il toutefois souligné le 9 décembre devant les élus. «Il faut s'y atteler car les risques qui en découlent sont importants, aussi bien en matière de criminalité traditionnelle que de sécurité nationale».



Débat autour de la relation médias-développement local

L'évènement Constantine, capitale de la culture arabe disséqué

■ Une journaliste du quotidien «An Nasr» a estimé que les difficultés dans l'acquisition d'informations relatives à cet évènement culturel ont créé «une sorte de tension entre le département de la Communication et les médias».

Par Adéla S.

Les participants à une journée d'étude sur le rôle du journaliste dans le développement local ont souligné à Constantine «la relation de complémentarité» qui doit être de mise entre médias et acteurs du développement local.

Des journalistes, des responsables de cellules de communication de différentes structures et des éditeurs ont affirmé jeudi que le journaliste «se fait l'écho du développement de sa région, sonde l'évolution des projets inscrits dans ce cadre et fait part, à travers ses écrits, des préoccupations de la population de sa ville ou sa région».

Ils ont également affirmé que cette relation de complémentarité doit impérativement être appuyée par une «une communication professionnelle» à la faveur de laquelle le journaliste

peut exercer sa mission en toute «transparence et impartialité».

Evoquant l'évènement «Constantine, capitale 2015 de la culture arabe», la journaliste Nardjess Kermiche du quotidien arabophone «An Nasr» a estimé que les difficultés dans l'acquisition d'informations relatives à cet évènement culturel ont créé «une sorte de tension entre le département de la communication et les médias».

Elle a également ajouté, lors de son intervention relative au «rôle des médias dans la promotion d'une manifestation», que le quotidien «An Nasr» traite les informations relatives à l'évènement culturel phare de l'année en «toute impartialité».

Pour elle, «le devoir d'informer impose aux journalistes de rapporter toutes les informations relatives à l'évènement, même si certaines sont considérées dévalorisantes» pour la manifestation.



Ph. DR

De son côté le responsable du département de la communication de l'évènement, Kamel Belkacem, a estimé que la couverture des évènements culturels «n'attire pas beaucoup de journalistes». Affirmant que des moyens colossaux ont été mis à la disposition des médias pour accomplir dans les meilleures conditions leur mission, M. Belkacem, chiffres à l'appui, a indiqué que 53% des articles

parus dans les médias locaux, après le lancement de la manifestation, évoquaient le volet organisationnel de l'évènement.

Il a ajouté que 24% des écrits de journaux rapportaient les différentes activités organisées dans le cadre de la manifestation alors que d'autres articles axaient sur «des affaires internes» du commissariat.

Samir Meftah, responsable de la communication de l'Office

national de la communication et l'information (ONCI) a estimé pour sa part que l'absence de journalistes «spécialistes» des évènements culturels a beaucoup influé sur la valorisation du programme de la manifestation.

Organisée par l'association des femmes journalistes du Constantinois (AJC) et soutenue par la fondation allemande Konrad Adenauer, la journée d'étude a offert l'occasion d'évoquer l'évolution de la presse régionale, son apport et ses difficultés.

A. S./APS

Lors de la dernière année scolaire

Plus de 2 000 enseignants en tamazight formés par le HCA

Pas moins de 2 004 enseignants en tamazight des cycles primaire et moyen ont été formés durant l'année scolaire 2014-2015 par le Haut-commissariat à l'amazighité (HCA), a indiqué vendredi à Ain Defla son secrétaire général, Si El Hachemi Assad.

M. Si El Hachemi, qui animait un point de presse en marge de la commémoration du 55^e anniversaire des évènements du 11 décembre 1960 abritée cette année par la wilaya de Ain Defla, a précisé que ce chiffre sera revu à la hausse à l'issue de l'année scolaire en cours «compte tenu du fait que tamazight est enseignée dans 23 wilayas du pays». S'attardant sur ce dernier point, il a estimé que l'enseignement de tamazight

dans 23 wilayas du pays constituait une grande «avancée», relevant que «la synergie des efforts avec le ministère de l'Éducation nationale» permettra la généralisation graduelle de cette langue à l'école.

«Il est clair que l'Etat a mis les moyens nécessaires permettant l'élargissement et l'épanouissement de cette langue», a-t-il souligné, notant que l'implication des enseignants, des chercheurs, des linguistes, des inspecteurs dans le processus de généralisation s'avère «important».

«La généralisation de tamazight doit également se faire avec les 3 000 licenciés en cette langue en attente d'un poste budgétaire», a-t-il noté, relevant que tamazight consti-

tue un «héritage à tous les Algériens». Pour le secrétaire général du HCA, il est «primordial» de solutionner les problèmes pédagogiques apparus depuis un certain temps afin que l'enseignement de tamazight se fasse de manière «efficiente».

Chargé de la promotion et de l'étude de la langue berbère en Algérie, le Haut-commissariat à l'amazighité, HCA, est un institut académique de l'Etat algérien créé le 27 mai 1995. Il constitue le premier institut officiel au Maghreb consacré à la culture et la langue berbères. Il est rattaché directement à la Présidence de la République depuis sa création en 1995.

Racim C.

Archéologie

Les douanes américaines restituent à la Chine des trésors historiques

Les douanes américaines ont restitué jeudi à la Chine des trésors historiques et archéologiques entrés illégalement aux Etats-Unis, dont un fossile de microraptor vieux d'environ 120 millions d'années, lors d'une cérémonie à l'ambassade de Chine à Washington.

«C'est avec grand plaisir que nous accueillons ces 22 objets anciens et ce fossile, qui nous sont rendus par les Etats-Unis. Ces trésors sont le symbole de la civilisation ancienne chinoise et des trésors de la nature», s'est réjoui l'ambassadeur chinois Cui Tiankai.

Les objets rendus ont été saisis par les services des douanes américains auprès de revendeurs qui les avaient importés illéga-

ment dans le pays. Le fossile de microraptor par exemple était entré aux Etats-Unis dans une caisse sensée contenir une «pierre taillée».

Outre ce fossile, la liste des trésors rendus comprend des disques de jade, de petites sculptures et un plateau en bronze, dont certains datent du 16^e siècle avant Jésus-Christ.

«Le rapatriement de ces objets est un grand succès pour les Etats-Unis et pour le gouvernement chinois. Nous faisons cela parce que nous respectons l'histoire de la Chine, ses traditions et sa culture», a déclaré Evan Ryan, la secrétaire d'Etat adjointe en charge des Affaires culturelles.

Daniel Ragsdale, directeur adjoint des

services de l'Immigration et des douanes au département de la Sécurité intérieure, a précisé que ces objets avaient été saisis à New York, Cleveland et Miami à l'occasion de deux enquêtes distinctes.

«Depuis 2007 nos services ont rendu plus de 8 000 objets d'une grande importance culturelle à la France, à l'Allemagne, à la Pologne, à l'Autriche... Des objets anciens, des fossiles et même récemment une peinture volée de Picasso qui avait disparu durant plus de dix ans», a souligné M. Ragsdale.

Washington et Pékin ont signé en 2009 un accord selon lequel les deux pays s'engagent à coopérer pour éviter le trafic illicite d'objets archéologiques.

R. C.

RENDEZ-VOUS CULTURELS

Galerie d'art de l'hôtel Sofitel (El Hamma, Alger) Jusqu'au 31 décembre :

Exposition-vente de peinture et de photographie «Du soleil à la lune», avec Nourredine Chegrane, Farid Benyaa, Valentina Ghanem, Ferrante Ferranti, etc. Les bénéfices seront utilisés pour acheter du matériel spécial aux enfants de la Lune souffrant du xeroderma pigmentosum et qui ne peuvent supporter le moindre rayon de soleil.

Galerie Baya du Palais de la culture Moufdi-Zakaria (Kouba, Alger)

Jusqu'au 16 janvier 2016 : 8e Salon d'automne des arts plastiques.

Salle Ibn Khaldoun (Alger-Centre)

Tous les jours : Film d'espionnage 007 Spectre de Sam Mendes (2015, Royaume-Uni / USA), avec Daniel Craig, Christophe Waltz, Léa Seydoux et Monica Bellucci. Séances: 14h, 17h et 20h. Prix des tickets : 500 DA.

Galerie d'arts Sirius (Télémy, Alger)

Chaque jour : Exposition «Purification» de Karim Sergoua.

Coup-franc direct

Et le football amateur ?

Par Mahfoud M.

Les clubs professionnels, malgré les milliards dont ils bénéficient chaque année, ne semblent pas s'en contenter et demandent plus. Ils ne s'offusquent même pas de demander ouvertement à la compagnie nationale pétrolière d'aider financièrement tous les clubs algériens, même en ces temps de vaches maigres et d'austérité. Ces clubs professionnels pensent qu'il faut être à leur service pour présenter, en fin de compte, un spectacle des plus médiocres dans un championnat morose. La tutelle doit-elle vraiment continuer à aider ces clubs ou s'orienter plutôt vers une autre stratégie ? En fait, on a tendance à oublier que le football professionnel est appuyé par celui amateur sans lequel il ne peut y avoir de clubs pros. Ces formations sont en fait les pourvoyeurs des clubs de Liges I et II avec des joueurs qu'ils mettent des années à former pour que le club professionnel les prenne sans aucune reconnaissance. Le football amateur devrait être aidé, car des joueurs comme Ferhat, Derfalou et autres Chita, qui font maintenant le bonheur des clubs de Ligue I et de l'EN U 23, n'auraient pas atteint ce niveau s'ils n'avaient pas été pris en charge comme il se doit par des formations amateurs.

M. M.

Ligue 2 Mobilis (14^e journée) L'USM Bel-Abbès nouveau leader, la JSM Béjaïa sur le podium

L'USM BEL-ABBES a repris son fauteuil de leader du championnat de Ligue 2 Mobilis de football grâce à sa victoire contre l'AS Khroub (2-1) profitant de la surprenante défaite de l'ex-premier CA Batna, piégé par la JSM Béjaïa (0-1), vendredi, lors de la 14^e journée, marquée également par le succès du CRB Ain Fekroun contre l'USMM Hadjout (1-0) dans le match des lanternes rouges. Deux buts de Balebgh (12') et Djediati (27' sp) en première période ont permis aux protégés de Mouaiz Bouaakaz d'engranger trois précieux points et se hissent à la première place, cédée lors de la précédente journée au CAB. L'USM-BA compte deux unités d'avance sur son poursuivant direct, le CA Batna, surpris sur sa pelouse par la JSM Béjaïa en nette progression. Les hommes de Rachid Bouarata qui restaient sur une belle série chutent pour la troisième fois de la saison. Cueillis à froid par un but de Frioui dans le premier quart d'heure, les Batnéens n'ont pas réussi à revenir dans la partie et reculent à la seconde place, devancé de deux longueurs leur adversaire du jour, la JSM Béjaïa qui monte sur la troisième marche du podium, confirmant ainsi son retour en forme depuis l'arrivée de l'entraîneur Saïd Hammouche, après une entame de saison calamiteuse. Le titre honorifique de champion de la phase aller de Ligue 2 sera attribué lors de la 15^e et dernière journée, à l'occasion du choc entre le leader l'USMBA et son dauphin le CAB. L'O Médéa (4') s'est contentée d'un point du match nul lors de son déplacement à Boussaâda contre l'ABS

tout comme l'ASO Chlef (4'), tenue en échec par l'US Chaouïa (1-1). La bonne opération de la journée est à mettre à l'actif de Paradou AC qui remonte à la cinquième place à la faveur de sa victoire contre le MC Saïda où rien ne va plus, sur un doublé de Benayed en seconde période (62', 71'). Dans le bas du classement, le match des deux derniers le CRB Ain Fekroun et l'USMM Hadjout a souri aux locaux qui se sont imposés petitement grâce à un but de Boukhari (51'). Une troisième victoire de la saison qui fera du bien au CRB Ain Fekroun et enfonce un peu plus son adversaire, désormais seul lanterne rouge avec 10 points, à 6 points du dernier non reléguable.

Résultats et classement :

ABS-OM	0-0
PAC-MCS	2-0
JSM-CABBA	1-1
USMBA-ASK	2-1
USC-ASO	1-1
CAB-JSMB	0-1
CRBAF-USMMH	1-0

	Pts	J
1). USMBA	27	14
2). CA Batna	25	14
3). JSM Béjaïa	23	14
4). O. Médéa	22	14
5). Paradou AC	20	14
6). ASO Chlef	20	14
7). JSM Skikda	19	14
8). CABB Arréridj	19	14
9). MC El Eulma	18	13
10). A Boussaâda	17	14
11). AS Khroub	16	14
12). OM Arzew	16	13
13). US Chaouïa	16	14
14). MC Saïda	14	14
15). CRBAF	13	14
16). USMM Hadjout	10	14

Girondins de Bordeaux Ounas signe son premier contrat professionnel

LE MILIEU de terrain algérien de Bordeaux, Adam Ounas, a signé son premier contrat professionnel avec ce club d'une durée de trois ans, annonce le pensionnaire de Ligue 1 française de football sur son site Internet officiel. Formé chez les Girondins, Ounas a été titulaire pour la deuxième fois cette saison avec l'équipe première dimanche dernier lors de la victoire à domicile face à Guingamp (1-0). En tout, il compte sept apparitions (257 minutes de temps de jeu), à l'is-

sue desquelles il a marqué deux buts, et ce, pour son premier exercice en Ligue 1 française. Le milieu de terrain de 19 ans, au centre d'intérêt de la Fédération algérienne de football en vue d'une éventuelle sélection en équipe nationale selon la presse spécialisée, a déclaré lundi qu'il comptait trancher «un peu plus tard» son avenir international entre les sélections d'Algérie et de France. Il porte actuellement les couleurs de la sélection de France des moins de 20 ans.

Coupes africaines Les représentants algériens fixés sur leurs adversaires

Le tirage au sort effectué avant-hier soir à la capitale sénégalaise, Dakar, a permis aux représentants algériens dans les prochaines compétitions africaines de connaître leurs adversaires.



Les Sétifiens renoueront bientôt avec la compétition africaine

Par Mahfoud M.

Il faut savoir que l'Algérie sera représentée par deux clubs en Ligue des champions que sont le champion en titre, l'ES Sétif, et son dauphin, le MO Béjaïa. Les deux autres représentants en Coupe de la Confédération africaine sont le MC Oran, qui s'est classé à la 3^e place et le CS Constantine qui a remplacé le RC Arba, finaliste malheureux de la Coupe d'Algérie qui s'est désisté à la dernière minute en raison de la situation difficile qu'il traverse. Ains, pour ce qui est de la Ligue des champions, le MOB affrontera la formation ghanéenne de Ashante Gold au tour préliminaire de la Ligue des champions d'Afrique. Le représentant algérien se déplacera au Ghana lors de la manche aller, prévue entre le 12 et le 14 février 2016, avant de recevoir son adversaire entre

le 26 et le 28 février 2016. En cas de qualification, le MOB sera opposé en seizièmes de finale au vainqueur de la double confrontation entre le Club Africain (Tunisie) et AS Tanda (Côte d'Ivoire). Le match aller se jouera en déplacement (11-13 mars 2016) et le retour à domicile (18-20 mars 2016). L'ES Sétif, second représentant algérien dans la prestigieuse compétition africaine et vainqueur de l'épreuve en 2014, est exempté du tour préliminaire. Les Sétifiens affronteront en seizièmes de finale le vainqueur de la double confrontation entre Mangasport (Gabon) et Etoile du Congo (CGO). L'ES Sétif se déplacera lors du match aller prévu entre le 11 et le 13 mars 2016 avant d'accueillir son adversaire au retour qui aura lieu entre le 18 et le 20 mars 2016. En Coupe de la Confédération africaine, le CS Constantine, exempt du tour préliminaire,

donnera la réplique aux seizièmes de finale au vainqueur de la double confrontation entre les Nigériens de Nasarawa United et les Sénégalais de Génération foot. Le CS Constantine se déplacera lors du match aller (12-14 mars) avant le retour à Constantine (18-20 mars). Le MC Oran, lui, jouera le tour préliminaire face à l'équipe gambienne de Wallidan. Le match aller est prévu entre le 12 et le 14 février à Banjul tandis que la manche retour aura lieu à Oran entre le 26 et le 28 février 2016. En cas de qualification, le MC Oran affrontera en seizièmes de finale le vainqueur de la double confrontation entre les Ivoiriens de SC Gagnoa et les Maliens de USFAS. La manche aller se jouera à Oran entre le 12 et 14 mars tandis que le match retour aura lieu entre le 18 et le 20 mars 2016.

M. M.

Championnat du Koweït (9^e journée) Djahnit (Al Nasr) buteur face à Al Arabi

Le joueur algérien Akram Djahnit a offert la victoire à son équipe Al Arabi face à Al Nasr (1-0), vendredi au stade Sabah Al Salem lors de la 9^e journée du championnat du Koweït de football. Profitant d'une balle renvoyée par le portier adverse,

l'ancien milieu de terrain de l'Entente de Sétif n'a trouvé aucune difficulté pour mettre le cuir au fond des filets, signant l'unique réalisation de la partie à la 45^e minute. Grâce à ce succès, Al Arabi conforte sa 4^e place au classement général avec 15

points au compteur. Djahnit avait rejoint la formation d'Al Nasr lors du mercato d'été en provenance de l'ES Sétif avec laquelle il avait contribué à la victoire en finale en Ligue des champions d'Afrique.

Jeux Olympiques-2016 (gymnastique) Farah Boufadene préparera les JO au Canada

LA GYMNASTE algérienne Farah Boufadene, qualifiée aux jeux Olympiques-2016, entamera sa préparation pour le rendez-vous de Rio de Janeiro, au club Gym-Richelieu du Québec au Canada, a-t-on appris vendredi auprès du président de la Fédération algérienne de la discipline (GAG), Salah Bouchiha. Boufadene, 16 ans, a bénéficié d'une bourse de préparation olympique octroyée par le Comité olympique et sportif algérien (COA), au même titre

que plusieurs autres athlètes algériens qualifiés aux joutes olympiques. «Cette bourse de préparation olympique va permettre à l'athlète de bénéficier d'une préparation de haut niveau en prévision des JO-2016 et dans les meilleures conditions possibles, sous la houlette du sélectionneur canadien Michel Charon, en compagnie des athlètes canadiens qualifiés aussi aux JO», a déclaré, Bouchiha, très content pour Boufadene qui a été une des grandes figures

de la gymnastique aux derniers Jeux africains de Brazzaville. Farah Boufadene avait obtenu sa qualification aux jeux Olympiques de Rio, aux côtés de son coéquipier Mohamed Bourguieg, lors des derniers Championnats du monde de gymnastique disputés à Glasgow en Ecosse en octobre dernier. «Ce sont nos deux espoirs aux joutes olympiques. On tâchera de leur donner les meilleurs moyens possibles pour mieux se préparer».

LE JOUR

D'ALGERIE

Votre quotidien national

<http://www.lejourdalgerie.com>

Ain Témouchent

Saisie de 14 quintaux de kif traité à Ain Tolba



UNE QUANTITÉ de quatorze quintaux de kif traité a été saisie jeudi à Ain Tolba (12 km d'Ain Témouchent), a-t-on appris hier du commandant du groupement de la wilaya de la Gendarmerie nationale. La marchandise prohibée a été découverte soigneusement dissimulée à l'intérieur de deux véhicules touristiques, interceptés par les éléments du groupement de gendarmerie de la wilaya sur la RN 35 reliant Ain Témouchent à Tlemcen, a indiqué le lieutenant-colonel Beloula Yazid. Le même responsable a ajouté que cette opération, qui s'insère dans le cadre de la lutte contre le crime organisé, s'est déroulée en étroite collaboration avec les services de l'ANP de la 2^e Région militaire. Une enquête est en cours pour l'arrestation des membres d'un présumé réseau de trafiquants de stupéfiants, en collaboration avec les services judiciaires territorialement compétents, a-t-on conclu.

Sept narcotrafiquants arrêtés et saisie de 2 quintaux de kif traité à Béchar

Sept narcotrafiquants ont été arrêtés vendredi dans le secteur opérationnel de Béchar par un détachement de l'Armée nationale populaire (ANP) qui a également saisi deux quintaux de kif traité, a indiqué hier un communiqué du ministère de la Défense nationale (MDN). «Dans le cadre de la sécurisation des frontières et de la lutte contre le crime organisé, un détachement de l'Armée nationale populaire relevant du secteur opérationnel de Béchar (3^e Région militaire) a

arrêté, le 11 décembre 2015 à 22h00, à Djebel Antar, sept narcotrafiquants et a saisi trois véhicules touristiques chargés de deux quintaux de kif traité», précise le MDN. Le même jour, un détachement relevant du secteur opérationnel de Tamanrasset (6^e RM) «a appréhendé sept contrebandiers et a saisi un détecteur de métaux et une somme d'argent de l'ordre de (12 650) dinars algériens et (5 500) francs guinéens et des téléphones portables», ajoute-t-on. Par ailleurs et au niveau de la 4^e RM, «un détachement relevant du secteur opérationnel de Djanet a saisi un véhicule tout-terrain chargé d'une quantité de 1 000 litres de carburant», conclut la même source.

... Et plus de 200 kg récupérés dans une ferme à Es-Sénia

Les éléments de la Gendarmerie nationale ont saisi à Oran 210 kilogrammes de kif traité, a-t-on appris hier du commandant du groupement régional d'Oran de ce corps de sécurité. La marchandise prohibée a été découverte lors d'une patrouille, abandonnée dans une ferme à Es-Sénia, a indiqué à l'APS le colonel Kheireddine Doulache, ajoutant que l'enquête sur cette affaire est en cours. Au sujet de quatre narcotrafiquants impliqués récemment dans l'affaire des 500 kilogrammes de kif saisis à l'intérieur d'une villa à Ain-El Turck, le même responsable a annoncé qu'ils seront présentés aujourd'hui dimanche à la justice. **Hani T.**

LA LOI CONTRE LA VIOLENCE FAITE AUX FEMMES A ÉTÉ ADOPTÉE PAR LE SÉNAT



Louvis

Djalou@hotmail.com

Solidarité avec les handicapés

Lamari, Imzad et Hamidou animent un gala

■ Les artistes Mohamed Lamari, Hamidou et la troupe Imzad ont animé, vendredi soir à la Maison de la culture Ahmed-Aroua de Koléa (Tipasa), un gala artistique de solidarité avec les personnes aux besoins spécifiques.

Par Racim C.

Ce gala a clôturé une semaine de sensibilisation sur la prévention routière, organisée par l'association El Amel des personnes aux besoins spécifiques de Bab El Oued (Alger), en coordination avec la wilaya de Tipasa et la direction de l'Action sociale, à l'occasion de la Journée mondiale célébrant cette catégorie sociale (handicapés) le 3 décembre de chaque année.

Il a été inauguré par l'icône de la chanson algérienne, Mohamed Lamari, interprète de l'inoubliable «Djazairia», qui a gratifié le public de quelques unes des plus belles chansons de son répertoire, pour exprimer sa solidarité avec les personnes aux besoins spécifiques.

L'artiste Lamari a été honoré,

à l'occasion, par le wali de Tipasa Abdelkader Kadi, en reconnaissance de sa contribution dans le succès de cette soirée et sur la scène artistique algérienne, grâce à un beau parcours, long de 40 ans.

Le public de Koléa s'est ensuite délecté des mélodies andalouses et hawzi du talentueux Hamidou, qui a inauguré sa prestation par Ya Kalbi Kheli El Hal Ala Halou pour enchaîner avec Harem Naassi Ya Miret Lemlah avant d'être rejoint par Nawel Illoul de l'école El Gharnatia de Koléa, dans un beau duo andalou, en interprétant des morceaux classiques connus, dont Ya Ochak Ezzine, Kheliouni Maa Hobi et Sbabi Zinet Eddar.

Cette prestation a été suivie par la troupe Imzad de Tamanrasset, qui a transporté le public, grâce à ses sonorités tar-

guies enchanteresses, au fin fond du désert algérien, avant la clôture de ce gala de solidarité organisé en coordination avec l'Office national de culture et d'information.

L'opportunité a donné lieu à la distribution de fauteuils roulants, de cannes, de literie et de divers autres dons au profit d'associations caritatives, parallèlement à l'organisation, par le wali, d'une cérémonie en l'honneur des figures artistiques ayant contribué au succès de cette initiative de solidarité.

Une exposition mettant en exergue des produits artisanaux réalisés par des handicapés, de même que des activités des directions locales de l'Action sociale et de la sûreté de wilaya a également été organisée par la même occasion.

R. C./APS

Espagne

Saisie de 1,4 tonne de fausses palettes faites de... cocaïne

LES AUTORITÉS espagnoles ont annoncé vendredi la saisie, au port de Valence (Est), de 1,4 tonne de fausses palettes en bois importées de Colombie qui étaient «en réalité faites de cocaïne» et l'interpellation de 12 suspects en Espagne, aux Emirats arabes unis et au Royaume-Uni.

Deux chimistes colombiens avaient été spécialement envoyés en Espagne pour retransformer les fausses palettes en cocaïne à l'arrivée de la cargaison, a expliqué la police dans un communiqué. «Douze

membres de l'organisation de trafiquants de drogue responsable de l'envoi de la drogue à partir de la Colombie ont été arrêtés en Espagne, à Dubai (deux) et au Royaume-Uni (deux)», a indiqué la police, au terme d'une opération réalisée en commun avec l'Agence nationale contre le crime (NCA) britannique. Les trafiquants utilisaient «comme couverture une entreprise de produits chimiques pour importer des sacs de charbon posés sur des palettes qui étaient en fait de la drogue», a

expliqué la police. Les agents ont d'abord «saisi dans le port de Valence un conteneur avec 24 tonnes de charbon». Ils ont découvert que «trois des sacs contenaient 120 kg de charbon composé en fait de cocaïne» puis «leurs soupçons se sont portés sur les palettes».

«Après les avoir soumises à une analyse chimique, ils ont constaté que les 40 palettes – pesant au total 1,4 tonne – étaient elles-mêmes faites de cocaïne», a écrit la police.

Les agents ont découvert que

les trafiquants disposaient d'un entrepôt industriel dans la ville de Chiva, près de Valence, où ils ont saisi quelque 6 800 litres et 980 kilos de produits pouvant être utilisés pour extraire la cocaïne des palettes.

Cette annonce a été faite par la police nationale le jour même ou la Garde civile annonçait l'arrestation le mois dernier en Andalousie (sud) d'un Britannique considéré comme l'un des plus importants trafiquants de drogue d'Europe.

En octobre, 300 kilos de

cocaïne avaient été saisis à bord d'un cargo, également à Valence, dans un conteneur de purée de bananes provenant de la Costa Rica.

La plus grosse saisie de cocaïne en Espagne – près de 50 tonnes – avait été réalisée en 2005.

Les liens étroits de ce pays avec ses anciennes colonies d'Amérique latine en ont fait la principale porte d'entrée de la cocaïne en Europe.

Kamel L.